

Date de convocation : 25/05/2020

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres absents excusés :	0
Nombre de membre absent :	0

Le 29 mai 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

**Membres présents** : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESSINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Benjamin DOLE, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoit LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 23 mai 2020.

### 1°) – Approbation des comptes administratifs 2019 (communal, eau, assainissement et lotissement du Seux

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RESULTATS 2019

##### Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	516 772,57 €
• Dépenses 2019	:	412 881,35 €
• Excédent 2019	:	103 891,22 €
• Excédent antérieur	:	458 070,08 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	561 961,30 €.

##### Section d'investissement :

• Recettes 2019	:	62 568,31 €
• Dépenses 2019	:	40 577,88 €
• Excédent 2019	:	21 990,43 €
• Déficit antérieur	:	- 42 227,17 €
• Déficit cumulé au 31/12/2019	:	- 20 236,74 €.

##### **Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2019 ::**

- de reporter les 20 236,74 € de déficit d'investissement au compte 001 (dépenses d'investissement),
- de partager les 561 961,30 € d'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
  - 20 236,74 € au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit
  - 541 724,56 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU AFFECTATION DES RESULTATS 2019

##### Section de fonctionnement :

• Recettes 2019	:	65 431,69 €
• Dépenses 2019	:	65 661,73 €
• Déficit 2019	:	- 230,04 €
• Excédent antérieur	:	27 766,11 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	27 536,07 €.

**Section d'investissement :**

• Recettes 2019	:	73 834,94 €
• Dépenses 2019	:	17 794,08 €
• Excédent 2019	:	56 040,86 €
• Déficit antérieur	:	- 33 109,71 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	22 931,15 €.

**Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2019 :**

- de reporter les 22 931,15 € d'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement),
- de reporter les 27 536,07 € d'excédent de fonctionnement, au compte 002 (recettes de fonctionnement).

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2019****Section de fonctionnement :**

• Recettes 2019	:	66 572,71 €
• Dépenses 2019	:	60 663,32 €
• Excédent 2019	:	5 909,20 €
• Excédent antérieur	:	16 427,39 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	22 336,78 €.

**Section d'investissement :**

• Recettes 2019	:	66 401,18 €
• Dépenses 2019	:	32 294,33 €
• Excédent 2019	:	34 106,85 €
• Déficit antérieur	:	- 32 439,90 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	1 666,95 €

**Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2019 :**

- de reporter les 1 666,95 € d'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement),
- de reporter les 22 336,78 € d'excédent de fonctionnement, au compte 002 (recettes de fonctionnement).

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2019****Section de fonctionnement :**

• Recettes 2019	:	29 166,67 €
• Dépenses 2019	:	0,00 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	29 166,67 €.

**Section d'investissement :**

• Recettes 2019	:	130 000,00 €
• Dépenses 2019	:	128 875,34 €
• Excédent cumulé au 31/12/2019	:	0,00 €

**Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2019 :**

- de reporter les 29 166,67 € de recettes au compte 002 (recettes de fonctionnement),
- de reporter les 130 000,00 € de recettes d'investissement au compte 1641.
- De reporter les 128 875,34 € de dépenses d'investissement au compte 001.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents soit : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention les comptes administratifs 2019.

**2°) – Approbation des comptes de gestion 2019 (communal, eau, assainissement et lotissement du Seux)**

M. le Maire quitte la salle du conseil et M. Yves GAMELON présente les quatre comptes de gestion établis par M. le Trésorier d'Ornans.

Ayant constaté leur adéquation avec les comptes administratifs du budget communal, eau, assainissement collectif et le lotissement du Seux, il demande au conseil l'autorisation pour que M. le Maire signe les documents concernés.

Après délibération, les 14 conseillères et conseillers votent les comptes de gestion du receveur municipal d'Ornans dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice et autorise M. le Maire à signer les documents présentés pour l'exercice 2019.

**3°) – Répartition des postes dans les différentes commissions affectés aux adjoints**

• **COMMISSION n° 1 : M. L'Adjoint au Maire, Yves GAMELON**

- Finances : *B.Wozny, R.Jeanningros, S.Perret-Gentil, JB.Lambert, A.Kibler*
- Cimetière : *R.Jeanningros, S.Perret-Gentil, C.Bouveret*
- Communication : *AL.Boesinger, R.Jeanningros, JB.Lambert*
- Culture : *AL.Boesinger, C.Bouveret*
- Camping & Gîte : *S.Merel, O.Thourin*
- Petites Cités Comtoises de Caractères : *P.Chanussot, AL.Boesinger,*
- Salle d'animations : *C.Curie, B.Wozny*

• **COMMISSION n° 2 : M. L'Adjoint au Maire, Bernard WOZNY**

- Service de l'eau Potable : *Y.Gamelon, A.Kibler*
- Service de l'assainissement collectif : *Y.Gamelon, A.Kibler*
- Station de pompage eau et Station d'épuration des eaux usées : *Y.Gamelon, A.Kibler*
- Electricité Publique : *A.Kibler*
- Téléphonie et réseau internet : *B.Wozny, R.Jeanningros*
- Fêtes - fleurissement - illuminations – feux d'artifice : *S.Merel, O.Thourin, M.Houser*
- Environnement : *Y.Gamelon, R.Jeanningros, C.Bouveret, MT.Guth-Cretin, P.Chanussot*

• **COMMISSION n° 3 : M. L'Adjoint au Maire, Remi JEANNINGROS**

- Voirie : *P.Chanussot, JB.Lambert*
- Forêt : *B.Wozny, P.Chanussot*
- Bâtiments : *P.Chanussot, A.Kibler, B.Dole, S.Perret-Gentil*
- Ordures ménagères : *A.Kibler*
- Travaux de voirie : *P.Chanussot, B.Wozny, A.Kibler, JB.Lambert*

• **COMMISSION n° 4 : M. L'Adjoint au Maire, Sylvie PERRET-GENTIL**

- Administration : *S.Perret-Gentil*
- Aides Sociale : *Y.Gamelon, C.Bouveret, MT.Guth-Cretin, M.Houser*
- Syndicat scolaire et périscolaire : *MT.Guth-Cretin, C.Curie, Y.Gamelon*
- Vie associative : *S.Merel, JB.Lambert*
- Loisirs : *S.Merel, JB.Lambert*
- Cérémonies : *C.Curie, AL.Boesinger*

- Tourisme : *S.Merel, AL.Boesinger, R.Jeanningros*
- Jeunesse : *S.Merel, B.Dole*
- Sécurité et secours : *Y.Gamelon, S.Perret-Gentil, R.Jeanningros, B.Wozny, JB.Lambert*

**REPRESENTANTS à la COMMUNAUTE de COMMUNES LOUE LISON (délégués  
communautaires)**

- Titulaire : *C.Curie* - Suppléant : *Y.Gamelon*

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

- Titulaires : *Y.Gamelon* - Suppléants : *JB.Lambert*  
 - Titulaires : *B.Wozny* - Suppléants : *P.Chanussot*  
 - Titulaires : *R.Jeanningros* - Suppléants : *A.Kibler*  
 - Titulaires : *S.Perret-Gentil* - Suppléants : *B.Dole*

**COMMISSION DES IMPÔTS**

Pour information, elle est composée de *C.Curie, P.Chanussot* et de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés par le Directeur des Finances Publiques, sur une liste composée de différentes catégories de contribuables (24 personnes) et qu'un membre de cette commission doit résider en dehors de la commune de Vuillafans.

**REGIE des DROITS de PLACE**

- Titulaires : *R.Jeanningros* - Suppléants : *S.Merel*  
 - Titulaires : *C.Bouveret* - Suppléants : *O.Thourin*

**REGIE des PHOTOCOPIES**

- Titulaire : *Mme la Secrétaire de Mairie* - Suppléant : *S.Perret-Gentil*

**REGIE du CAMPING et du GÎTE**

- Titulaire (régisseur) : *Béatrice Murphy* - Suppléant : *C.Haller*

**REPRESENTANTS au SYNDICAT SCOLAIRE de la HAUTE VALLEE de la LOUE**

- Titulaires : *C.Curie* - Suppléants : *Y.Gamelon*  
 - Titulaires : *MT.Guth-Cretin* - Suppléants : *S.Perret-Gentil*

**REPRESENTANTS aux PETITES CITES COMTOISES de CARACTERES**

- Culture : *P.Chanussot, AL.Boesinger* Architecture : *P.Chanussot*

**COMITE CONSULTATIF**

Il est composé d'habitants de Vuillafans non élus au conseil municipal est désirants participer aux travaux des 4 commissions principales : *G.Quete, C.Cattaneo*

**REFERENT SECURITE ROUTIERTE**

- Titulaires : *R.Jeanningros* - Suppléants : *B.Wozny*

**4°) – Renouvellement du contrat de travail de Mme Séverine MARTININGHI qui assure 2 h 30 de ménage de la Mairie**

M. Le Maire informe le conseil sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Séverine MARTININGHI, agent d'entretien en charge des locaux communaux, il propose de le prolonger jusqu'au 30 septembre 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**5°) – Renouvellement du contrat de prestations pour le suivi des stations de production et traitement d'eau potable.**

M. Le Maire présente et commente avec M. Bernard WOZNY, le nouveau contrat de prestations de services proposé par la Ste de Distribution Gaz et Eaux, pour l'entretien du système de traitement par javellisation de l'eau brute produit, pour le suivi et l'entretien des matériels hydraulique et mécanique pour la station de pompage de L'ile et la station de surpression des Pommiers pour un montant annuel de 1 138,00 € hors taxes à raison de 2 visites semestrielles (septembre et mars). Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**6°) – Renouvellement du contrat de prestations pour le suivi de la station d'épuration et des 2 postes de relèvement des eaux usées**

M. Le Maire présente et commente avec M. Bernard WOZNY, le nouveau contrat de prestations de services pour le curage et le contrôle électromécanique des ouvrages d'assainissement. Il prévoit d'assurer le suivi et le curage des postes de relevage du village et de la station d'épuration, d'assurer un entretien électromécanique semestriel du poste de relevage du village et de la station d'épuration, d'effectuer une journée de prestation de curage sur le réseau, pour un montant de 2 557,00 HT par semestre. En option, le passage d'un agent d'exploitation tous les mois pour ajuster le fonctionnement de la station d'épuration, pour un montant de 1 640,00 € HT par semestre (contrôle du taux d'ammonium, nitrate, sulfate). Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**7°) – Validation du contrat ITRON pour la relève des compteurs d'eau par radio-relève**

M. Le Maire informe le conseil que la Ste ITRON fournisseur du logiciel TEMETRA qui assure la relève des compteurs d'eau avec l'utilisation d'une tablette informatique doit faire l'objet d'une validation définitive, le montant de la prestation annuelle s'élève à 1000,00 euros HT, Il demande au conseil l'autorisation de signer ce contrat. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**8°) – Renouvellement de l'épareuse du tracteur RENAUT CELTIS**

M. Le Maire informe le conseil que notre épareuse Rousseau qui équipe notre tracteur Renault depuis une quinzaine d'années et qui permet le nettoyage des talus de nos rues et chemins est tombée en panne. La réparation complète s'élève à 3 833,30 euros TTC. Le Maire demande au conseil de choisir entre la réparation ou le renouvellement du matériel, compte-tenu qu'un matériel neuf coute entre 9 000,00 euros et 16 000,00 euros selon les devis que Bernard WOZNY a obtenu est qu'il commente. Après un tour de table le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour l'acquisition d'une épareuse neuve.

**9°) – Devis SA EL ABBADI pour la réhabilitation du chemin d'accès du Tunnel loué Au fromage MONTS ET TERROIR**

M. le Maire informe le conseil sur l'état de dégradation du chemin d'accès au tunnel, rue des Pommiers. Après une réunion de consultation avec le directeur de l'entreprise « Monts et Terroir », la commune a proposé de prendre en charge 300 m de réhabilitation de ce chemin et l'entreprise 500 m, le montant restant à la charge de la commune, s'élève à 1 614,00 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**10°) – Devis DG Soudure pour la réalisation de grilles de protection pour la porte et la fenêtre de l'accueil du gîte**

M. le Maire informe le conseil que suite à l'audit de la régie du camping effectué par la trésorerie d'Ornans en 2019, le percepteur nous a demandé de sécuriser les accès de l'accueil du camping/gîte du Pré Bailly, le montant du devis de l'entreprise DG Soudure s'élève à 1 820,00 euros TTC pour la fourniture et pose de 2 grilles de protection pour la porte et la fenêtre. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**11° – Délibération pour le report des loyers de mars, avril et mai de FAM'EST dans le cadre de l'aide aux commerçants suite à la pandémie (covid-19)**

Avant que le conseil délibère M. Stéphane MEREL conseiller et gérant de FAM'EST, quitte la séance. M. Le Maire informe le conseil qu'il souhaite faire bénéficier d'une aide exceptionnelle en procédant au décalage du paiement des loyers de mars, avril et mai de L'entreprise FAM'EST, locataire d'une cellule commerciale du comptoir de la Loue, Le conseil donne son accord par 14 voix pour, 1 abstention, 0 contre afin que les loyers suspendus soient décalés dans le temps. A la fin du débat Stéphane MEREL reprend sa place.

M. le Maire précise également que dans le cadre de la pandémie « covid-19 » avec M. Gérard QUETE, ancien maire, nous avons décidé de décaler le traitement de la facturation eau et assainissement du 1<sup>er</sup> semestre 2020 au 15 mai 2020, afin de faire bénéficier aux Vuillafanais d'un report exceptionnel du délai de paiement de ces quittances au 15 juillet 2020.

**12° – Autorisation du conseil municipal pour donner à M. le Maire a "ester" en justice en toute occasion**

M. Le Maire informe le conseil que dans le cadre de notre nouvelle mandature 2020 / 2026, il est nécessaire de donner à M. Le Maire à « ester » en justice en toute occasion. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour permettre à M. Le Maire d'intenter des actions devant les tribunaux en toute occasion.

**13°) – Nomination d'un suppléant ou suppléante à la régisseuse dans le cadre de la régie du camping/gîte**

Un conseiller ne pouvant pas être suppléant. Le conseil délibère et donne son accord pour désigner Catherine HALLER.

**14°) – Délibération pour accorder les subventions aux associations communales**

Le conseil délibère et donne son accord pour l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2020 :

– Banque Alimentaire (EMMAÜS)	100,00 €
– Les Amis de l'Hôpital	150,00 €
– C. T. L.	1 000,00 €
– Amicale des Pompiers	350,00 €
– Association Foncière pour les troupeaux	500,00 €

Il est rappelé que ces subventions sont versées sur présentation du bilan moral et financier.

**15°) - Autorisation pour le remboursement des frais engagés par M. Gérard QUETE ancien Maire le 25/02/20 pour le repas des anciens**

M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de procéder au remboursement des frais engagés par M. Gérard QUETE, ancien Maire, concernant une facture de frais

relative aux fournitures nécessaires à l'organisation du repas des anciens et s'élevant à 67,80 euros (facture SARL CHAUVIERE TREBOS). Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

**Questions diverses :**

- M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de payer la facture d'honoraires de M.BENOIT Alain, Architecte dont nous avons dû avoir recours pour valider les travaux de mise en conformité de l'entrée et de la nouvelle porte handicapée de la salle des fêtes, le montant des honoraires de M. BENOIT Architecte, s'élève à 300 €, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

- M. Le Maire informe le conseil de l'ouverture du camping et le gîte le 2 juin 2020 avec respect des restrictions dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur. En conséquence, il convient de donner à M. Le Maire, l'autorisation d'embaucher la régisseuse du camping et du gîte, Mme Béatrice MURPHY, pour la saison 2020 soit : du 02/06/2020 au 31/10/2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

- M. Le Maire annonce au conseil l'annulation de la 57ème édition de la course de côte VUILLAFANS / ECHEVANNES pour 2020 qui devait avoir lieu début juillet.

-M. Le Maire annonce également l'annulation des festivités et feux d'artifice du 14 juillet.

- Mme Sylvie PERRET-GENTIL informe que le fleurissement du village se déroulera courant de la semaine prochaine et fait appel aux bonnes volontés au sein du conseil.

- M. Le Maire propose la visite des bâtiments communaux avec le nouveau conseil, cette visite se fera le dimanche 14 juin 2020 à partir de 9 h.

- M. Le Maire fait lecture d'un courrier de remerciements reçu de M. Denis RAILLARD concernant la réhabilitation d'une tombe de famille au cimetière (dossier datant de 2014).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESSINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Eric
LAMBERT Jean- Benoit	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard